

Portail Familles des structures périscolaires de l'AGES

GUIDE UTILISATEUR

RETROUVER LE PORTAIL FAMILLES

Indiquez directement l'adresse URL sur votre moteur de recherche

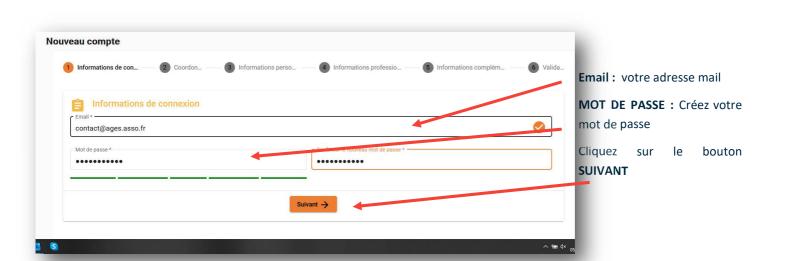
portail-famille.ages.asso.fr

et découvrez la page d'accueil du portail familles

Création de votre compte

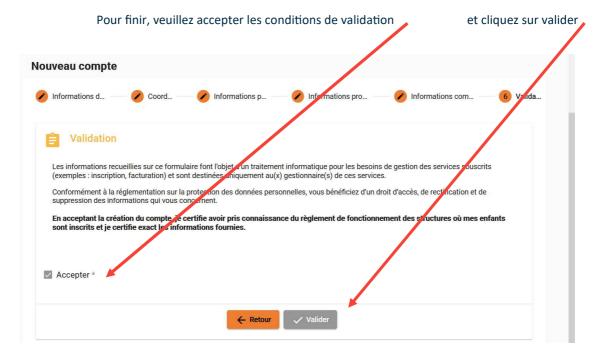


Cliquez sur créer mon compte



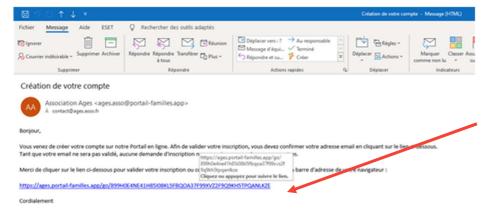


Complétez la partie Coordonnées et cliquez sur suivant Puis la partie informations personnelles et cliquez sur suivant Puis la partie informations professionnelles et cliquez sur suivant Puis la partie informations complémentaires et cliquez sur suivant



CONFIRMATION DE VOTRE ADRESSE MAIL

Il est important de faire cette manipulation maintenant, avant de poursuivre la saisie pour que toutes vos données soient bien sauvegardées



Suite à l'ouverture de votre compte personnel sur le Portail familles, vous recevez un mail avec le lien de confirmation.

Cliquer sur le lien pour valider votre inscription ou copier / coller l'adresse du lien dans la barre d'adresse de votre navigateur

INFORMATIONS DU COMPTE

Lors de votre première connexion, vous devez

- compléter les informations de votre foyer et de votre / vos enfant (s) (veillez à bien compléter tous les champs obligatoires, à défaut, vous ne pourrez pas effectuer de réservations le moment venu)
- joindre les pièces à fournir.

MON PROFIL: accès à vos informations de connexion, et profesMON FOYER: accès à vos informations et celles de votre conjoint(e), les coordonnées et les informations administratives complémentaires.

MES ENFANTS: accès aux informations relatives à





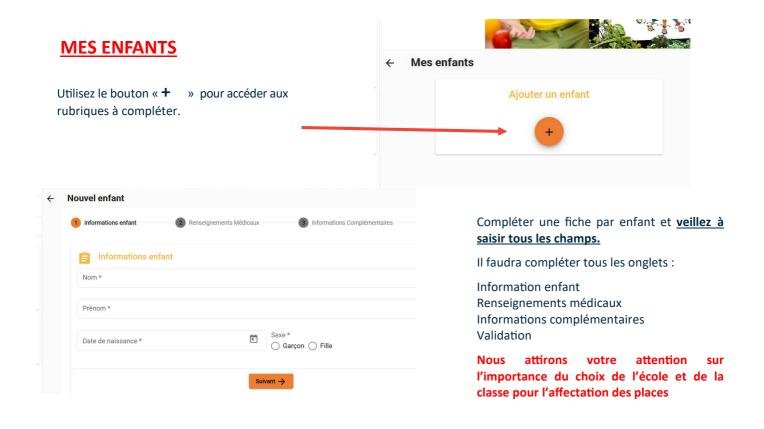
Utilisez le bouton « Crayon » ou « Œil » en haut à droite de chaque rubrique pour visualiser, compléter ou modifier les informations.

Vous devez remplir précisément les informations demandées des rubriques suivantes :

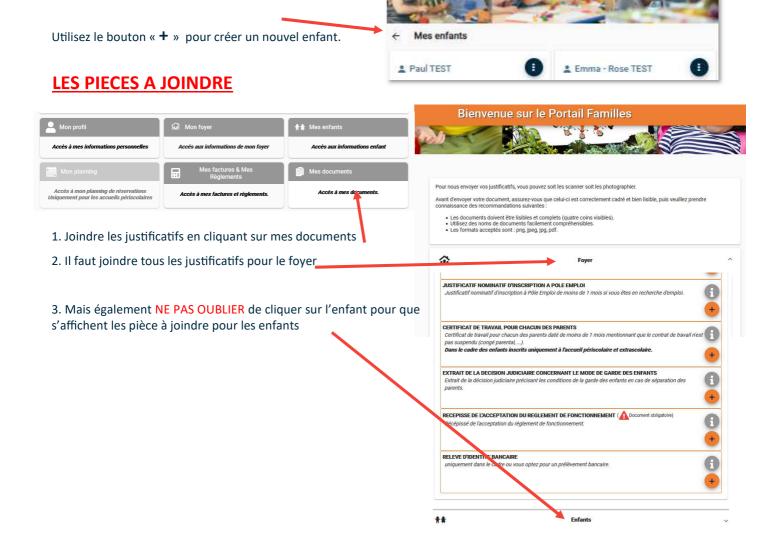
- MOI
- **AUTRE RESPONSABLE**
- ADRESSE DE CORRESPONDANCE
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cliquez sur « VALIDER » pour enregistrer les

← Famille TEST modifications apportées. Coordonnées M. et Nime Cliquez sur la flèche pour revenir au MENU principal Complément d'adresse 02.00.05.02.03 07 nt no na Mon fover **≜** Mai Autre responsable



Cliquez sur la flèche pour revenir au MENU principal



Vous avez terminé la première étape de votre inscription.

L'AGES procède maintenant à la vérification des comptes et des pièces transmises.

Nous reviendrons vers vous pour compléter votre dossier le cas échéant.

Une fois cette étape terminée, vous pourrez procéder aux réservations à compter du 3 avril 19h pour les maternelles et 4 avril 19h pour les élémentaires.

ATTENTION / les réservations ne seront possibles que si tous les champs obligatoires sont complétés et les justificatifs transmis

Vous recevrez un mail de confirmation de création de compte une fois que celui-ci sera validé

INSCRIPTION AUX SERVICES

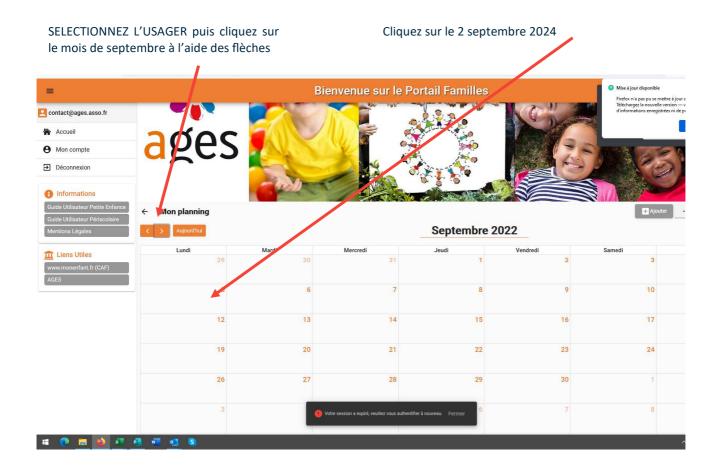
Les inscriptions régulières sont à faire entre le 3 avril et le 30 avril. A l'issue, seules des demandes d'accueil ponctuel seront possibles.

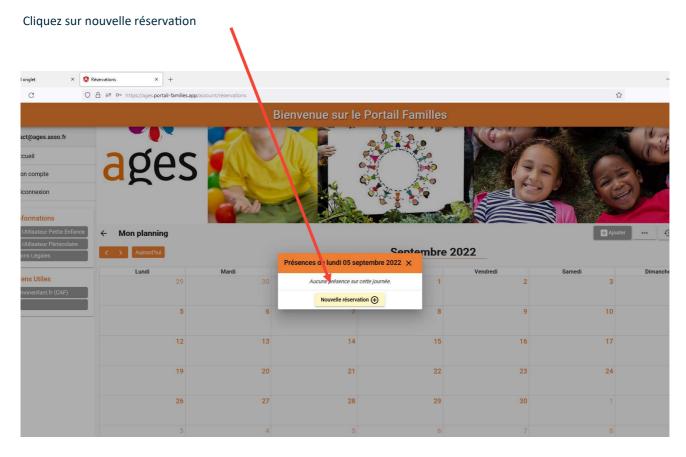
Cliquez sur **« Mon planning »** pour accéder aux réservations en ligne.



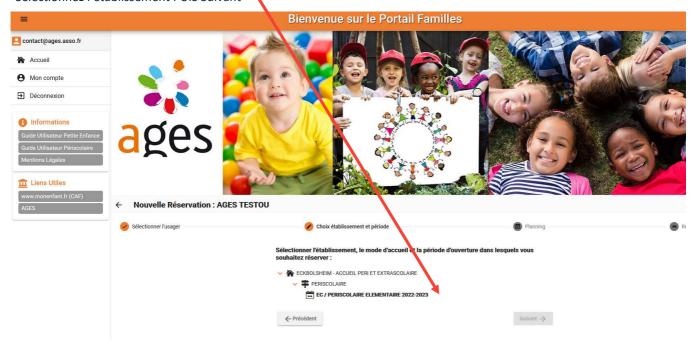
SEULES LES RESERVATIONS REGULIERES SONT POSSIBLE JUSQU'AU 30.04.2024

SI VOUS DEMANDEZ UN LUNDI CANTINE, TOUS LES LUNDIS CANTINES DE L'ANNEE SERONT DEMANDES, IDEM POUR LES MARDIS SOIRS, TOUS LES MARDIS SOIRS SERONT DEMANDES, ETC.



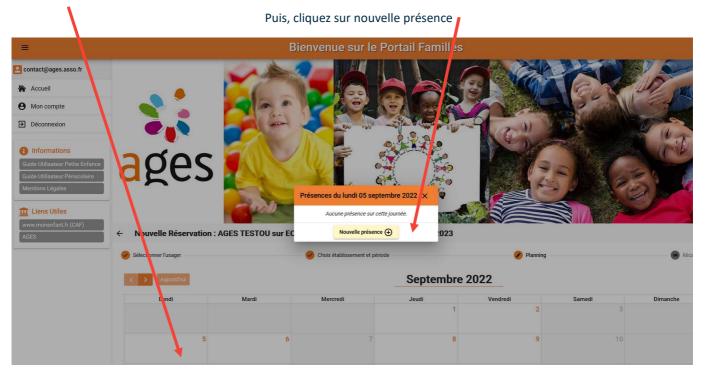


Sélectionnez l'établissement PUIS Suivant



Cliquez sur la date d'un jour souhaité, exemple : si vous souhaitez :

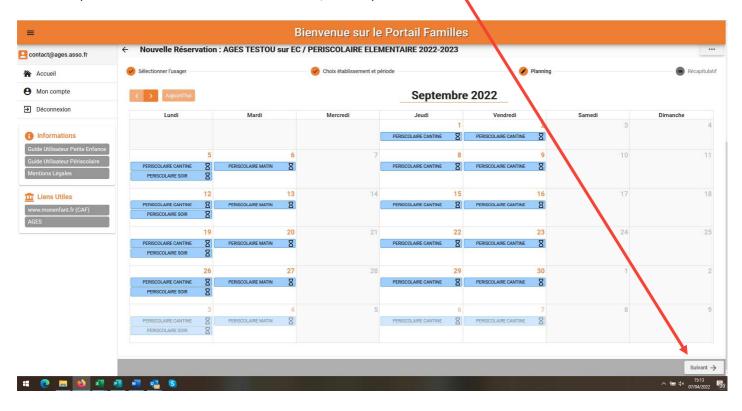
- les lundis, cliquez sur le 2 septembre, les mardis, cliquez sur le 3, les jeudis, cliquez sur le 5 septembre, les vendredis, cliquez sur le 6 septembre



Cochez les créneaux souhaités et validez Renouvelez l'opération pour tous les jours de la semaine souhaités

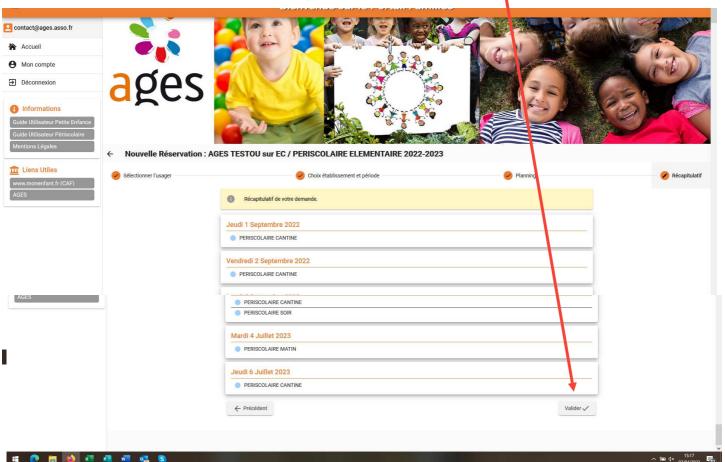


Une fois que vous aurez sélectionné tous les créneaux, vous cliquez sur suivant



Le récapitulatif de votre demande s'affiche.

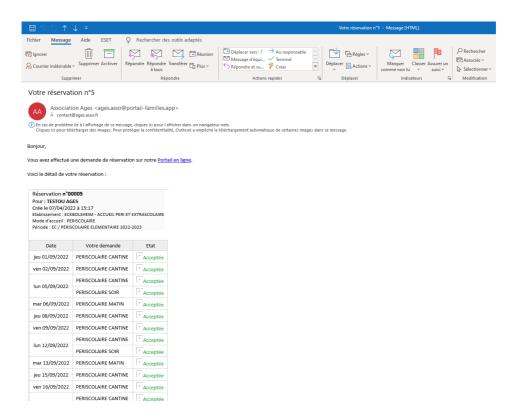
IL FAUT ENSUITE DEFILER TOUTE LA DEMANDE JUSQU EN BAS DE PAGE POUR VALIDER



Lorsque les réservations ponctuelles seront possibles, il suffira d'utiliser la même marche à suivre mais cette fois, en cliquant uniquement sur les journées ponctuelles souhaitées.

A compter de la rentrée, pour les annulations, la même procédure est valable. Vous cliquerez sur la journée que vous souhaitez annuler.

Une fois que l'AGES aura traité votre demande, un mail de confirmation vous sera transmis avec les réservations et/ou refus le cas échéant



Après la rentrée, vous aurez aussi la possibilité de consulter et de payer vos factures sur le portail familles

